

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19818 - 76ÈME ANNÉE

**La Réunion : 17508 cas de COVID-19 pour 123 décès ;  
Kanyk Nouvelle-Calédonie : 121 cas de COVID-19 et aucun décès**

## Coronavirus : la « départementalisation » source de la crise sanitaire à La Réunion

Dans plusieurs anciennes colonies françaises, le néo-colonialisme a pris le visage de la « départementalisation », un concept mis en œuvre à La Réunion depuis l'implantation de Michel Debré dans le cadre d'une politique de répression. Ce concept refuse toute responsabilité aux Réunionnais, au profit d'un centre de pouvoir situé à 10.000 kilomètres et qui peut ainsi garantir la conversion des transferts publics en profits privés rapatriés en France. Découlant de la « départementalisation », l'autre concept de « continuité territoriale » a été la justification au maintien de l'ouverture de l'aéroport aux vols avec la France alors que ce pays était déjà touché par la pandémie ce qui n'était pas le cas de La Réunion. Le résultat est là aujourd'hui, et il peut être comparé à d'autres pays sous souveraineté de la République où la « départementalisation » n'a pas pu s'appliquer.

À La Réunion, la stratégie de laisser entrer le virus a été choisie. Le résultat un an plus tard est le suivant, selon les sources officielles, ce sont 17508 contaminations pour 123 décès.

D'autres territoires de la République situés en dehors du continent européen ont, tout comme La Réunion, le statut de département et sont des îles tropicales. Voici un aperçu de leur situation sanitaire

d'après les données déclarées auprès de l'Organisation mondiale de la Santé :

Guadeloupe (396.000 habitants) : 11890 cas pour 177 décès

Martinique (376.000 habitants) : 8163 cas pour 54 décès

D'autres territoires insulaires sous souveraineté de la République française ont pu mettre en œuvre une stratégie visant à bloquer l'entrée du virus. C'est par exemple le cas de la Kanyk Nouvelle-Calédonie (272.000 habitants). Un an plus tard, le bilan y est le suivant : 121 cas et aucun décès.

Quant au pays le plus proche de La Réunion, Maurice, c'est le choix de ne pas laisser entrer le virus qui a été la stratégie choisie, voici le résultat un an après le début de la pandémie : 1121 cas et 12 décès.

### Stratégies différentes selon le niveau d'intégration

Ces différents exemples illustrent la situation de plusieurs catégories de pays : indépendants, autonomes sous souveraineté d'un État européen, ou intégrés à un État européen.

Dans les pays intégrés à la France en tant que département, c'est la stratégie de laisser entrer le virus qui a été choisie. Depuis le début

de la pandémie, les lignes régulières avec la France sont restées ouvertes. Aucune quarantaine en lieu dédié, comme en Kanyk Nouvelle-Calédonie ou à Maurice, n'était exigée sauf pendant une brève période de l'état d'urgence, et aucun test obligatoire à l'arrivée. La seule protection était un test de dépistage 3 jours avant l'embarquement pour La Réunion. Ceci n'a pas empêché l'arrivée de nouveaux cas importés, et des variants qui sont désormais majoritaires parmi les nouvelles contaminations.

La situation sanitaire de la Guadeloupe et de la Martinique est au moins aussi dégradée qu'à La Réunion, or ces deux pays partagent un point commun avec La Réunion : le statut colonial y a été aboli le 19 mars 1946 et une politique appelée « départementalisation » a été menée par Paris.

En Kanyk Nouvelle-Calédonie, la « départementalisation » n'a pas pu s'appliquer en raison de la résistance du peuple kanak. Malgré des transferts massifs de population visant à rendre les autochtones minoritaires dans leur propre pays, cette résistance permet d'envisager à court terme l'indépendance d'un territoire qui a un statut d'autonomie. Et dans ce pays, c'est la stratégie de ne pas laisser entrer le virus qui a été décidée en lien avec les autorités françaises. Le statut de la Kanyk Nouvelle-Calédonie a donc permis

de mettre en œuvre une stratégie différente, avec tous les bénéfices que cela peut procurer.

## Le problème du contrôle aux frontières

Ceci illustre la marge de manœuvre pour le moins réduite des autorités locales dans un territoire soumis à la « départementalisation » alors que les conditions géographiques, sanitaires et culturelles sont bien différentes de celles de la France. Ces terres soient des îles tropicales où les seuls point d'entrée sont l'aéroport et le débarcadère des navires de croisières. Ces derniers étant interdits de séjour depuis un an, il était donc facile de contrôler les arrivées à l'aéroport. Faute de locaux suffisants pour admettre en quarantaine pendant 2 semaines tous les nouveaux arrivants, une limitation drastique des entrées devait alors être mise en œuvre. Tel n'a pas été le choix entre le 11 juillet et fin janvier, et des dizaines de milliers de personnes arrivaient

encore chaque semaine de France à La Réunion durant cette période avec des pics de fréquentation à l'occasion des vacances.

Compte tenu de la situation sanitaire de la France, les autorités sanitaires responsables de la santé des Réunionnais n'avaient qu'une chose à faire : fermer l'aéroport. Cette mesure de bon sens n'a pas été appliquée au nom du maintien de la continuité territoriale. Plus grave encore, l'année dernière la Région Réunion avait même relancé son dispositif de subvention des billets d'avion pour aller en France ce qui a favorisé les échanges entre La Réunion et un des pays les plus contaminés au monde.

## Seconde ligne de défense débordée

Comment justifier l'ouverture quasiment sans contrôle de La Réunion avec un pays qui va sans doute déplorer plus de 100.000 morts à cause de la COVID-19 ? La logique voulait que La Réunion

disposât d'une seconde ligne de défense pour gérer la circulation du virus. Cette seconde ligne ne pouvait être qu'un système de santé capable de faire face aux nombreuses formes graves de coronavirus qui n'allaient pas manquer de survenir, et donc suffisamment dimensionné pour encaisser le choc en attendant les vaccins. Les restrictions toujours plus sévères imposées aux Réunionnais montrent que ce n'est pas le cas, d'où la crise sanitaire actuelle.

Au nom d'une « continuité territoriale », les conditions étaient réunies pour qu'un jour ou l'autre, le coronavirus circule à La Réunion. Manifestement, la « départementalisation » ne permet pas de donner les marges de manœuvres suffisantes aux autorités locales pour protéger la population réunionnaise d'une pandémie. D'où l'urgence de dépasser ce régime, c'est désormais une question de santé publique.

**M.M.**

## 17508 cas dont 1323 cas importés et 123 décès depuis le 11 mars 2021

## 922 cas et 8 décès supplémentaires

« Le virus circule activement malgré une légère stabilisation ces derniers jours », indique la préfecture dans son point hebdomadaire sur l'épidémie de coronavirus qui touche La Réunion depuis l'arrivée du premier cas importé, le 11 mars 2020.

« Les chiffres des 7 derniers jours montrent une légère diminution du nombre de cas avec un taux d'incidence hebdomadaire qui reste au-dessus du seuil de 100/100 000 habitants et une proportion de variantes COVID-19 toujours plus élevée. Les efforts dans

l'application des gestes barrière et la limitation des interactions sociales doivent se poursuivre pour infléchir la courbe des indicateurs et repasser en deçà des 100/100 000.

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer ce mardi 6 avril 2021 les décès intervenus au cours des 7 derniers jours de 8 patients âgés de plus de 50 ans, dont 2 patients arrivés à La Réunion au titre des Evasan contre 1025 cas la semaine précédente soit un taux d'incidence de 120/100 000.

Du 27 mars au 02 avril, 922 cas ont été recensés en 7 jours soit un taux d'incidence hebdomadaire en légère diminution porté à 107,8/100 000 habitants contre 1025 cas la semaine précédente soit un taux d'incidence à 120/100 000.

Parmi les 922 cas :

- 896 cas sont classés autochtones.
- 19 cas sont classés importés.
- 2 cas sont classés autochtones secondaires.
- 5 cas sont issus d'une évacuation sanitaire. »

## Edito

### Vers la fin du dumping fiscal

**Le Covid a montré la faiblesse des Etats dans la mondialisation libérale. Il n'est qu'à voir la mise aux enchères des vaccins au bénéfice toujours des mêmes. En réponse, lundi l'administration Biden a annoncé une initiative pour un impôt mondial minimum des entreprises.**

De manière globale, le dumping désigne des pratiques commerciales décidées par les autorités publiques d'un pays et qui ont pour effet de porter atteinte à la libre concurrence. Plus précisément, le dumping fiscal fait référence à la politique fiscale incitative menée par un pays dans le but de faire venir sur son territoire des capitaux ou des personnes. Cette pratique vise à accroître la compétitivité de l'Etat qui l'utilise, mais s'apparente fréquemment à des pratiques déloyales lorsque la différence de fiscalité est très importante vis-à-vis de ce qui se pratique dans les pays voisins.

La mondialisation qui découle de la croissance des flux internationaux des biens et des services, la mobilité du capital productif et la globalisation financière résultant du développement des activités financières internationales et transnationales ont fissuré l'édifice fiscal des souverainetés. En effet, la plupart des pays du monde fortement ouverts aux échanges internationaux se trouvent confrontés à des comportements économiques qui fragilisent leur pouvoir de lever et recouvrer l'impôt.

Ainsi ces comportements conduisent à placer les États souverains et leur territoire en situation de concurrence et peuvent affaiblir leur système fiscal. Face à ces risques importants pour les États, mais aussi parce que la mondialisation conduit à faire émerger des biens publics mondiaux de plus en plus nombreux, les pouvoirs politiques et les organisations internationales commencent à développer des politiques fiscales transnationales.

L'initiative des Etats Unis marque la fin d'un certain monde. Il met à mal le rêve de faire des territoires insulaire des paradis fiscaux. Ici nous connaissons depuis trop longtemps la même litanie, un peu plus de défiscalisation, un peu plus d'emploi subventionné sans jamais créer les conditions d'un développement durable créateur de richesse pour le territoire. Un autre monde s'ouvre à nous à chacun d'être acteur de notre futur commun.

« Du moment que chacun paie en proportion de ses facultés, la justice fiscale est satisfaite » Edgard Allix

Nou artrouv'

*David Gauvin*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## L'ané 1959 band réponsab PCR la bien kalkilé té pa possib kontinyé konmsa

Matante zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, si mi arvien dsi bann rouz épi zot parti kominis zordi, sé pars koméla zot i vé fé kroir lo mond zot la touzour pran parti pou la Rényon départman fransé, alé oir kan zot la domand lotonomi, par l'fète zot téi tourn lo do avèk la loi Rényon départman fransé, é zot la lèss Michel Debré pran la tête bann partizan La Rényon départman fransé - konm i di l'avé in guèr rant bann séparatist é bann nasyono é sé bann nasyono la gagné é l'ané 1981 bann séparatist la rann lé zarm. Tok ! Pran sa pou zot !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matante k'i koz arienk la boush rouvèr ou néna vréman out fasson po prezante lé shoz, mé malorozman la pa la vérité :

Néna in n'afèr, mi koné, i fo mi di : in zour mwinn té apré diskite avèk Bruny Payet-in gran kamarade la fine pass l'ot koté - é li la di amwin kékshoz konmsa : kan la fé parti kominis l'ané 1959, band réponsanb la konstate plizyèr zafèr -

- inn bann gouvèrnman gosh konm droite téi trènn la zanm pou aplik bann mézir pou lo progré sosyal, lé shoz téi avans pa é lo pèp téi soufèr vréman la mizèr.

- la démokrasie té an pane avèk la frode éléktoral roganizé d'an-o par l'éta é son bann konpliss issi la Rényon. Mars l'ané 1959 nèrviss la tir dsi d'moun ste clotide épi la matrak Paul Vergès dovan la méri é la lèss ali pour mor.

- la kiltir rényonèz lété pa rokoni ditou ;

- épi in lanaliz sèryé téi amontr si té i kontinyé konm sa lété impossib dévlop lo péi. Sa lété si tèlman vré ké zordi ankor lo péi i koné pa in vré dév lopman. Lo konklizyon : téi fo lotonomi pou la rényon é sirtou pa kontinyé in marsh an kass-in-ki konm nou lété angajé d'dan. Tok ! Pran sa pou ou !

*Justin*